

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 6 mai 2024 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

24-4076

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Résolution – Engagement d'entretien des pistes de Vélos Eldorado
 - 8.2. Résolution – Prolongement FRR 4
 - 8.3. Résolution – Loyer bail CICM
 - 8.4. Résolution – Mandat urbanisme
 - 8.5. Résolution – Toilette Enviroloo
 - 8.6. Résolution – Ordinateur portable
 - 8.7. Résolution – Travaux voirie
 - 8.8. Résolution – Appui Journal HSF
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

24-4077

4. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2024.

24-4078

5. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 pour un total des dépenses d'une somme de 69 630,88 \$ et un total des revenus d'une somme de 125 562,96 \$.

6. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion informe qu'il se pourrait qu'une 6^e municipalité, Newport, se joigne au regroupement intermunicipal pour la collecte des déchets, des matières recyclables et putrescibles, qu'une rencontre concernant le schéma incendie s'organise avec les 14 municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, que la municipalité est maintenant propriétaire du terrain de la Halte routière de Chartierville et que l'ancien propriétaire a 15 jours pour s'entendre avec Chevaliers de Colomb concernant le déplacement de la croix.

7. Rapport des comités ad hoc :

Mme Joane Dubé informe du succès de l'activité pour le lancement de la politique MADA et familles de la municipalité de Chartierville qui a mobilisé une trentaine de personnes.

M. Simon Lafrenière informe que la niveleuse débutera ses travaux de nivellement printaniers et ce tout au long du mois de mai si nécessaire.

Mme Lise Bellehumeur fait un retour sur le souper Cabane à sucre qui fut une belle réussite et que les préparatifs pour la Fête Nationale sont presque tous complétés.

M. Jean Bellehumeur informe que la municipalité tiendra une rencontre d'information afin d'expliquer le projet et la but de la démarche de Vélos Eldorado.

M. Frédéric Landry informe que la clôture du mini putt à réparer et qu'il est à regarder l'aménagement d'un terrain de pickleball au terrain de pétanque.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Résolution – Engagement d'entretien des pistes de Vélos Eldorado

24-4079

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le fonds de développement de l'offre touristique et développement numérique des entreprises, entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour l'aménagement de nouvelles pistes de vélos de montagne au projet Vélos Eldorado dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à entretenir ses pistes de vélos de montagne dans le cadre du projet Vélos Eldorado pour un minimum de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

8.2. Résolution – Prolongement FRR 4

24-4080

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est signataire de l'entente de vitalisation du Volet 4;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chartierville est signataire de l'entente de vitalisation du Volet 4;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont demandé au MAMH la possibilité de prolonger l'entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a pris connaissance de la lettre du MAMH du 21 mars 2024 stipulant que :

Vous pourrez engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de votre entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation désire se prévaloir de cette nouvelle proposition; il recommande au conseil de la MRC d'en faire l'adoption pour ainsi pouvoir prolonger l'entente vitalisation Volet 4 jusqu'à sa durée maximale autorisée;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Jean Bellehumeur et l'appui de M. Frédéric Landry IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Chartierville informe le MAMH par cette résolution qu'elle se prévaut de la proposition et de pouvoir engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de son entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépensées celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027; tel que recommandé par le comité de vitalisation.

Que le conseil municipal de la municipalité de Chartierville signe un avenant à cet effet et mandate le directeur-général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

24-4081

8.3. Résolution – Loyer bail CICM

Attendu que la municipalité de Chartierville a signé et fait publier un bail en date du 7 juin 2017 pour la location d'une partie de lot décrit comme suit :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 403 841 du «CADASTRE DU QUÉBEC», dans la circonscription foncière de Compton. Sans bâtisse situé sur le chemin Saint-Hyacinthe, Chartierville (Québec) J0B 1Y0. La partie de l'immeuble sur laquelle doit s'exercer les droits du présent bail est de forme carrée et mesure environ 35 mètres dans chacun de ses quatre côtés et est comprise dans les bornes suivantes : en front, vers l'est, par le chemin public (route Saint-Hyacinthe); et des autres côtés, par le résidu dudit lot 5 403 841. Le coin nord-est de ladite partie est situé à environ 28 mètres au sud du lot 5 403 884. »

Attendu que le dit bail prenait fin au 31 mai 2023;

Attendu que le dit bail prévoyait une option pour reconduire le bail pour une période additionnelle de cinq ans aux mêmes conditions, sauf quant au loyer qui doit être renégocié;

Attendu que le conseil municipal de Chartierville a évoqué son intention de vouloir reconduire le dit bail en décembre 2022;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accepte la proposition du propriétaire, Lauz immos inc., pour l'indexation du coût du loyer pour les 5 prochaines années tel qui suit :

1 juin 2023 au 31 mai 2024	1 310 \$ + tx
1 juin 2024 au 31 mai 2025	1 350 \$ + tx
1 juin 2025 au 31 mai 2026	1 390 \$ + tx
1 juin 2026 au 31 mai 2027	1 430 \$ + tx
1 juin 2027 au 31 mai 2028	1 473 \$ + tx.

Adopté à l'unanimité

24-4082

8.4. Résolution – Mandat urbanisme

Attendu qu'une nouvelle disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) est entrée en vigueur le 1er décembre 2023;

Attendu que cette nouvelle disposition stipule que les Municipalités Régionales de Comté doivent refuser de se prononcer sur une modification à la réglementation d'urbanisme d'une municipalité qui est en défaut d'apporter une modification de concordance à son plan d'urbanisme ou à un de ses règlements d'urbanisme suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC (SAD);

Attendu que la municipalité de Chartierville doit mettre à jour ses règlements d'urbanisme afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil municipal de Chartierville accorde le mandat pour la concordance des règlements municipaux avec le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François à Mme Hélène Doyon urbaniste tel que présenté à son offre de services daté du 24 avril 2024, re. 2024-918.

Adopté à l'unanimité

24-4083

8.5. Résolution – Toilette Enviroloo

Attendu que la municipalité de Chartierville a fait une demande au Fond Région et Ruralité volet 2 (FRR 2) pour l'installation d'une toilette écologique pour le projet Vélos Eldorado;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

Que le conseil municipal de Chartierville accepte la soumission 202432 de la compagnie Enviroloo pour l'achat d'une toilette écologique au coût de 3 775 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

8.6. Résolution – Ordinateur portable

24-4084

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accepter la soumission de Tech-Nic réseau conseil pour l'achat d'un ordinateur portable pour les employés des travaux publics au coût de 786,99 \$ taxes en sus en plus des frais de configuration et d'installation.

Adopté à l'unanimité

24-4085

8.7. Résolution – Travaux voirie

Attendu que 2 ponceaux nécessitent rapidement des travaux de réfection sur la route Verchères (307 et 296) et un sur le chemin Brise Culotte (212);

Attendu qu'une section de fossé doit être nettoyée et du rechargement de gravier est nécessaire sur la route Verchères à la hauteur du lot 5 403 737;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le conseil municipal de Chartierville autorise l'accomplissement des travaux par Guy Landry 2013 inc à l'heure;

Que le conseil souhaite utiliser les montants disponibles au fond carrières sablières pour absorber le coût des dépenses pour les travaux;

24-4086

8.8. Résolution – Appui Journal HSF

ATTENDU QUE les médias locaux sont bien ancrés dans leur milieu, et ce, depuis plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et du sentiment d'appartenance propre à chaque communauté;

ATTENDU QUE les médias locaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés liés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités offerts sur leur territoire;

ATTENDU QUE les médias locaux traversent une crise sans précédent menaçant leur survie, notamment en raison de la chute brutale de leurs revenus publicitaires;

ATTENDU QUE plusieurs journaux hebdomadaires régionaux et locaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au Québec, au printemps 2024;

ATTENDU QUE le journal régional Le Haut-Saint-François est une source d'information importante pour les citoyennes et les citoyens de la municipalité de Chartierville;

ATTENDU QUE le journal régional Le Haut-Saint-François est le média local de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il cessera d'être distribué dans le Publisac;

ATTENDU QUE l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit « préférentiel », ne s'avère pas une solution viable pour les journaux régionaux et locaux, considérant que le coût de distribution représenterait de trois à quatre fois le tarif du Publisac, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage;

ATTENDU QUE Postes Canada est une société d'État fédérale qui peut jouer un rôle social important à ce titre;

ATTENDU QUE les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité sociale de soutenir les médias locaux et de contribuer à leur rayonnement;

IL EST proposé par Mme lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

Que la municipalité de Chartierville demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires régionaux et locaux en format papier directement chez les citoyens, et ce, à coût nul pour les médias, en compensant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 45 :

1. Est-ce que la municipalité est propriétaire de la halte routière?

2. Serait-il possible de remettre les toits aux tables de pic-nic à la halte routière?
3. Concernant le démantèlement de la croix des Chevaliers de Colomb, la municipalité de Chartierville ne veut pas aider?

La période de question est close à 19 h 53.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 19 h 53 par M. Frédéric Landry.

24-4087

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

